

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, 10 décembre 2020

### **Vaccins COVID-19 : La Préfecture de région et l'ARS Nouvelle-Aquitaine concertent les acteurs de la région, ainsi que la Conférence régionale de santé et de l'autonomie et s'appuieront sur leurs avis**

**Dans un contexte de déploiement des premiers vaccins qui seront disponibles début 2021, la Préfecture de région et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ont d'ores et déjà impulsé une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de santé et de consultation avec l'appui de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA).**

Les objectifs : partager, en transparence, les informations disponibles au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, anticiper les modalités de mise en œuvre de la stratégie vaccinale, sur la base des recommandations nationales, avec l'avis des experts en région et l'appui de la CRSA pour éclairer les décisions dans ce domaine.

Les vaccins vont constituer **une arme nouvelle dans la lutte contre la Covid19**, complémentaire aux gestes barrières, à la limitation des interactions sociales, au dépistage et à l'amélioration des prises en charge de cette maladie.

La Préfecture de région et l'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaitent donc, avec l'ensemble des acteurs de santé des territoires, **avancer collectivement et construire efficacement le déploiement des vaccins** qui seront disponibles avec un but commun et partagé : **limiter au maximum l'impact de l'épidémie dans notre région** en réduisant le nombre de patients à forme grave et en limitant la transmission du virus.

#### **Des avis de la CRSA pour adapter au mieux la stratégie nationale de vaccination aux spécificités régionales**

Dès le 19 novembre dernier, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a saisi la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) qui rassemble les représentants des principaux acteurs du système régional de santé (voir composition dans l'encadré ci-dessous), afin qu'ils puissent formuler **des avis réguliers sur l'organisation de la vaccination contre la Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine**.

Il s'agit de proposer un dispositif souple, permettant de s'adapter aux évolutions de l'épidémie, de la connaissance scientifique et des décisions nationales, qui **facilitera l'accès de la population à la vaccination** (dans le respect des publics prioritaires qui seront définis), mais aussi **de fournir des informations en toute transparence** pour permettre à chacun d'agir de manière responsable et éclairée.

#### **Une concertation des acteurs pour anticiper les différentes phases de déploiement des vaccins**

Dans le même esprit de concertation et de transparence, l'ARS et la Préfecture de région ont d'ores et déjà organisé plusieurs rencontres avec les acteurs qui seront impliqués directement dans le déploiement des vaccins dans la région :

- les acteurs institutionnels : les Préfectures des départements, le Conseil régional, les Conseils départementaux, les associations départementales des maires ;
- les acteurs des secteurs sanitaire et du médico-social (EHPAD, structures du domicile ou accueillant des personnes en situation de handicap, ...), l'Assurance Maladie, les Conseils des Ordres, les Unions régionales des professionnels de santé (URPS), les fédérations hospitalières et médico-sociales.

Tous ces acteurs sont amenés à se mobiliser, à anticiper les différentes phases de déploiement des vaccins, mais également à sensibiliser leurs propres instances de concertation (Conseil régional et départemental des jeunes, conseils citoyens, etc.), dans le cadre de la stratégie de vaccination nationale.

### Quelle est la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ?

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une **instance de concertation et de démocratie en santé** qui rassemble les représentants des acteurs du système de santé de notre région : professionnels de santé libéraux et non libéraux, établissements et services sanitaires et médico-sociaux publics et privés, organismes de protection sociale obligatoire et complémentaire, acteurs de prévention, usagers, collectivités territoriales (Région, départements, communes), partenaires sociaux.... Elle participe, aux côtés de l'ARS, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé en région.

### Rappel de la stratégie vaccinale nationale en 3 étapes :

Face à une mise sur le marché progressive des doses de vaccin contre la Covid-19 à compter de début 2021 et suivant l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) qui a proposé des priorités vaccinales pour certaines populations, **3 étapes de déploiement de la stratégie vaccinale, à compter du mois de janvier prochain, jusqu'à l'été 2021 sont identifiées :**

- **Etape 1 débutant en janvier 2021** : Elle concernera les personnes âgées en Ehpad et en Unité de soins de longue durée (USLD) ainsi que les personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont susceptibles de développer une forme grave de la maladie. Cette phase va concerner un million de personnes en France,
- **Etape 2, de février au printemps 2021** : elle concernera près de 14 millions de personnes qui présentent un facteur de risque (en raison de l'âge ou d'une maladie chronique) et certains professionnels de santé. Le périmètre de la vaccination sera progressivement élargi au fur et à mesure des livraisons de vaccins (les personnes de plus de 75 ans, puis celles de plus de 65 ans, puis les plus de 50 ans, les professionnels de santé...),
- **Etape 3, à partir du printemps 2021**, avec l'ouverture de la vaccination à l'ensemble de la population (avec cependant des publics prioritaires : personnes âgées de 50 à 64 ans, professionnels de secteurs essentiels, personnes vulnérables et précaires...).

#### UNE CAMPAGNE VACCINALE EN 3 ÉTAPES

